



CADASTRE FORESTIER

PLAN N° 8

Délimitation du périmètre : Roland METRAL, inspecteur du VIII ème Arrondissement
 Relevé : Bureau de géomètres G.Rey-Bellet SA

Mise à l'enquête : limite de la forêt par rapport au terrain à bâti

Mise en consultation : limite de la forêt en dehors des zones à bâti

Limites de la zone à bâti

Homologué par le Conseil d'Etat
 29 Oct. 2003

en séance du
 Droit de seuil : Fr. 370.-
 Pour approbation des délimitations forestières

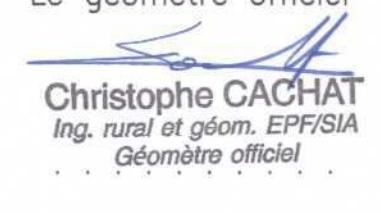
L'atteste :
 Le chancelier d'Etat :



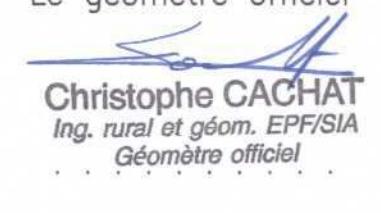
L'inspecteur du VIII ème arrondissement



La Commune de St-Maurice



Le géomètre officiel



Christophe GACHAT
 Ing. Rural et géom. EPFL/EPFSA
 Géomètre officiel

Georges REY-BELLET SA BUREAU D'INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES	Etat cadastral : février 2003
Ch. Condaminé 2 1890 St-Maurice 024/4851585	Echelle 1:1'000 Surface 0.6 Affaire 993017
Fax.024/4851979	

TOUTS DROITS RÉSERVÉS
 L'exploitation de ce plan à des fins commerciales
 et pour des opérations de vente de forêt est sou-
 mise à autorisation (art.2, 2e alinéa de la loi
 fédérale sur la protection des forêts et le renouvellement
 de nouvelles sortes nationales). Les infra-
 ctions peuvent être poursuivies par voie pénale.

